



## CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Session 2023

### Votre situation : ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S PRÉSENTANT LES ÉPREUVES EP1 ET EP3 DU CAP AEPE POUR LE RENOUELEMENT DE LEUR AGRÉMENT

Pour présenter les épreuves EP1 et EP3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance, il convient de justifier d'au moins 14 semaines d'expérience professionnelle, dont au moins une période auprès d'enfants de moins de trois ans pour l'épreuve EP1.

#### 1. LES ÉCHÉANCES

- Les inscriptions au CAP Accompagnant éducatif petite enfance se déroulent du mardi 18 octobre 2022 au vendredi 2 décembre 2022. Votre dossier d'inscription devra être adressé au Rectorat (DEC12) au plus tard le 16 décembre 2022.
- Vous enverrez vos pièces justificatives des stages et les différents documents (fiches EP1, projet de l'épreuve EP3 si vous choisissez cette option), **par courrier recommandé avec accusé de réception** au :

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE LILLE - Hôtel Académique  
Département des Examens et Concours DEC 12 - ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)  
144 rue de Bavay  
BP 709  
59033 LILLE CEDEX

#### **ATTENTION :**

**La date limite de réception de ces documents par les services du Rectorat est fixée au 8 mars 2023.**

#### 2. LES ÉPREUVES

Pour le renouvellement de votre agrément, vous devez passer deux épreuves orales : EP1 et EP3.

##### 2.1 - L'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant »

*Épreuve orale : exposé puis entretien d'une durée totale de 25 minutes (coefficient 6)*

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

**Pour cette épreuve, une expérience professionnelle auprès d'enfants de zéro à 3 ans est obligatoire, quelle qu'en soit la durée. En l'absence de cette expérience, vous ne serez pas autorisé à passer l'épreuve EP1. L'attestation d'expérience professionnelle ou d'un stage auprès d'enfants de zéro à 3 ans est obligatoire.**

Vous présentez **deux fiches** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant de moins de 3 ans dans ses découvertes et ses apprentissages. Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités. Avec ces fiches, vous devez fournir l'attestation correspondant à votre expérience professionnelle auprès d'enfants de zéro à trois ans ou l'attestation de stage.

Le modèle à utiliser pour ces fiches se trouve en annexes 3 et 4 de ce dossier.

Un document intitulé « Conseils pour la rédaction des 2 fiches d'activité EP1 » et des fiches en format WORD sont mis à votre disposition sur le site du Département des Examens et Concours de l'Académie de Lille, pour ce diplôme.

### **Transmission des deux fiches relatives à l'épreuve EP1**

**Les deux fiches d'activité, en double exemplaire, doivent être réceptionnées avec les justificatifs (attestations d'expérience professionnelle, attestation d'activité ou de stage correspondant à la tranche d'âge 0 à 3 ans) au plus tard le mercredi 8 mars 2023, par courrier recommandé avec accusé de réception (Rectorat Département des Examens et Concours DEC12).**

Vos noms, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Chacune des fiches sera au format d'une feuille A4 recto verso maximum.

Un modèle de ces fiches est fourni en annexes 3 et 4.

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

**En cas de non-conformité des fiches ou en l'absence de l'ensemble des fiches, la note de zéro sera attribuée à cette épreuve.**

## **2.2 - L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».**

*Épreuve orale : exposé puis entretien d'une durée totale de 25 minutes (coefficient 4)*

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas.

Cette épreuve comporte deux options, soit « avec projet d'accueil réel », soit « sans projet d'accueil réel ».

**Attention : le choix de l'option s'effectue au moment de l'inscription à l'examen. Ce choix est définitif.**

**Option « sans projet réel »** : vous disposez d'un temps de préparation de 1 h 30 pour élaborer un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire fourni sur place (sujet). Vous présentez ensuite ce projet au jury.

**Option « avec projet réel »** : vous présentez votre projet d'accueil réel qui prend appui sur votre contexte d'intervention professionnel du domicile (5 pages au maximum).

Si vous avez choisi cette option « avec projet d'accueil réel » à l'épreuve EP3, vous devrez rédiger ce projet et l'envoyer. Vos noms, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut du projet. Vous enverrez 2 exemplaires au Rectorat, (Département des Examens et Concours DEC12) avec les autres documents et justificatifs.

Le jour de l'épreuve, vous devez vous présenter avec un exemplaire de votre projet.

Un document intitulé « EP3 Conseils pour la rédaction du projet d'accueil pour les assistants maternels ou employés à domicile » est mis à votre disposition sur le site du Département des Examens et Concours de l'Académie de Lille, pour ce diplôme.

**Si le projet d'accueil n'est pas réceptionné au Rectorat (Département des Examens et Concours DEC 12) le mercredi 8 mars 2023, par courrier recommandé avec accusé de réception, vous ne serez pas autorisé(e) à passer l'épreuve EP3 et la note de zéro sera attribuée à l'épreuve.**

### 3. LES PIÈCES JUSTIFICATIVES :

- l'annexe 1 « Récapitulatif de l'expérience professionnelle en tant qu'assistant maternel » dûment rempli et signé,
- les attestations d'employeur ou les contrats de travail correspondant à votre activité professionnelle d'assistant(e) maternel(le) pour une durée totale d'au moins 14 semaines,
- l'annexe 2 : attestation de stage ou d'expérience complémentaire auprès d'enfants de 0 à 3 ans si vous exercez auprès d'enfants de 3 ans et plus,
- l'annexe 3 : épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant - Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien (2 exemplaires),
- l'annexe 4 : épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant - Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages (2 exemplaires),
- Projet d'accueil réel (uniquement si inscription avec « projet d'accueil réel », en 2 exemplaires).

**Il est conseillé de conserver vos documents originaux et de fournir des copies pour l'examen.**

En l'absence de réception des documents et justificatifs conformes au règlement d'examen au Rectorat (Département des Examens et Concours DEC 12) **au plus tard le mercredi 8 mars 2023, par courrier recommandé avec accusé de réception** vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves professionnelles EP1 et EP3.

Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par l'arrêté du 30 novembre 2020 paru le 12 décembre 2020 au Journal Officiel de la République Française:

[https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP\\_AEPE.html](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html)

#### **Vérification du dossier par le candidat :**

#### **Tableau récapitulatif des justificatifs et documents à envoyer au Rectorat (DEC12)**

<b>Cocher</b>	<b>Documents</b>
	Annexe 1 Récapitulatif de l'expérience professionnelle en qualité d'Assistant(e) maternel(le) agréé(e).
	Les contrats de travail, fiches de paye ou attestations d'employeur, numérotés conformément à l'annexe 1.
	Annexe 2 et annexe 2 suite : Attestation de stage ou d'expérience complémentaire auprès d'enfants de 0 à 3 ans (si le candidat n'a pas d'expérience professionnelle auprès d'enfants de 0 à 3 ans).
	Annexe 3 Épreuve EP1 – Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien (2 exemplaires).
	Annexe 4 Épreuve EP1 – Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages (2 exemplaires).
	Projet d'accueil réel (uniquement si inscription à l'épreuve EP3 avec « projet d'accueil réel », en 2 exemplaires).

## Récapitulatif de l'expérience professionnelle en qualité d'Assistant(e) Maternel(le) Agréé(e)

Après avoir dûment complété le tableau ci-dessous, **joindre obligatoirement les justificatifs** mentionnés dans la dernière colonne : contrats de travail, fiches de paye ou attestations employeur attestant d'au moins 14 semaines d'activité professionnelle au total.

Date du contrat	Nom et adresse du ou des employeurs	Date de naissance des enfants	Justificatifs à joindre au dossier (à repérer par un numéro)	
			N°	Nature du justificatif (contrats de travail ou fiches de paye, attestation employeur...)
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	

Fait à ....., le .....

**Nom de naissance:** .....

**Nom marital :** .....

**Prénom :** .....

Signature :

## Justificatif de l'expérience professionnelle (= attestation employeur)

### La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom : .....

Adresse : .....

N° d'immatriculation de l'entreprise : .....

Représenté(e) par M. (nom) : .....

Fonction : .....

### Atteste employer ou avoir employé la personne désignée ci-dessous :

Nom : .....Prénom : .....

du..... au .....

Soit une durée effective totale de.....jours

soit.....heures

pour réaliser les activités suivantes :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

auprès d'un public d'enfants de moins de 6 ans      oui       non

de moins de 3 ans      oui       non

Fait à ....., le .....

Signature et cachet de la structure ou de l'organisme d'accueil

## CAP Accompagnant éducatif petite enfance

### ATTESTATION DE STAGE (ou PFMP) n°....

Je soussigné \_\_\_\_\_

Responsable de l'entreprise : Nom : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Certifie que M \_\_\_\_\_

a effectué une période de formation en milieu professionnel (stage) de \_\_\_\_\_ semaines

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ soit.....heures

en exerçant les activités suivantes \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

auprès d'enfants âgés de \_\_\_\_\_

**en structure d'accueil collectif (EAJE / ACM / MAM) ou à domicile**

(Rayer la mention inutile)

Nom et prénom du tuteur : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'entreprise

## Justificatifs à joindre pour les stages en accueil individuel

*Cocher les cases correspondantes*

**Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :**

- L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans

Date de l'agrément : .....

**ET**

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE

Ou

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou de l'un des diplômes de niveau 3 permettant de demander une dispense d'épreuves professionnelles du CAP AEPE

**Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :**

- Cet organisme de services à la personne est agréé pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans

Date de l'agrément de l'organisme : .....

**ET**

- Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE **et** il a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de la petite enfance

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter les épreuves, le diplôme ne lui sera pas délivré.**

**Annexe 3 RECTO (à rédiger recto-verso)**

**CAP AEPE SESSION 2023**

**Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

**Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien**

Nom de naissance :

Prénom :

N° de candidat : .....

.....

.....

Centre d'examen :

Nom d'usage :

Date de naissance :

.....

.....

.....

***Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans***



**Annexe 3 VERSO (à rédiger recto-verso)**

**CAP AEPE SESSION 2023**

**Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**  
*Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien*

***Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans***

**Annexe 4 RECTO** (à rédiger recto-verso)

**CAP AEPE SESSION 2023**

**Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

**Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages**

Nom de naissance :

.....

Nom d'usage :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :

.....

N° de candidat : .....

Centre d'examen :

.....

***Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans***

**Annexe 4 VERSO** (à rédiger recto-verso)

**CAP AEPE SESSION 2023**

**Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

*Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages*

***Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans***